

COMMUNE DE CRESUZ



ASSEMBLEE COMMUNALE DU 17 DECEMBRE 2025, A 19H.30 A LA SALLE COMMUNALE (ABRI PC), A CRESUZ

Procès-verbal

Date et heure : Mercredi 17 décembre 2025, à 19h30

Lieu : Salle communale (abri PC), à Crésuz

Présidence : M. Philippe Baeriswyl, Syndic

Présents : 46 personnes (sans compter les personnes qui n'ont pas le droit de vote, dont Mmes Leïla Riedo, collaboratrice administrative, Sabrina Negrini, secrétaire communale ainsi que les personnes assises dans la rangée à gauche de la salle).

M. le Syndic souhaite à toutes et à tous la plus cordiale des bienvenues et les remercie pour leur participation à cette assemblée communale des budgets 2026.

Chacun a été informé par la presse que l'assistance de la Préfecture de la Gruyère avait été sollicitée afin de remédier aux problèmes relationnels entre notre personnel administratif et certains membres de l'Exécutif.

A cet effet, M. Christian Bussard a été désigné pour mener à bien l'analyse de la situation actuelle et pour définir les corrections à envisager afin de retrouver une sérénité dans le cadre de la gestion des affaires communales. M. Bussard a agi pendant une quinzaine d'années en qualité de Syndic de la Commune de Gruyères. Son appui et ses conseils avisés nous permettront de solutionner et d'améliorer la situation actuelle.

D'ores et déjà, nous avons apporté les adaptations nécessaires afin que, principalement, la communication soit plus efficiente. Ainsi, les questions relationnelles seront améliorées et nous mettons tout en œuvre afin d'y parvenir. Les causes sont diverses, mais il est sûr que l'absence pour une longue durée de notre administrateur des finances, créant une surcharge de travail conséquente pour notre administration, en est la principale.

La Préfecture s'est réservée et assume le devoir d'information. Ainsi, nous sommes astreints à un devoir de réserve et il est sûr que chacun comprendra qu'il n'est pas possible de communiquer plus de détails sur les causes et les solutions définies. Il tient à préciser que, grâce à l'investissement personnel de chacun, tant de l'administration que de l'Exécutif, la gestion des affaires communales a toujours et sera toujours assurée afin de satisfaire aux besoins des citoyennes et citoyens.

Les fêtes de fin d'année approchant à grands pas, il saisit l'occasion afin de remercier l'ensemble des personnes ayant œuvré à l'aménagement de la crèche et des décorations au cœur de notre village. Certes, le décor serait encore plus magique avec des conditions hivernales, mais cela n'aurait pas permis à notre employé communal de diriger l'ensemble des bénévoles. Merci à Jean-Paul Wicky pour tout le travail effectué au cours de l'année, ceci aussi bien pour des travaux visibles comme le déneigement, l'entretien des talus, des routes et autres mais également pour la gestion et le contrôle de l'approvisionnement en eau, la gestion du parc aux biches, les travaux d'urgence assurés grâce à sa disponibilité, ainsi que les conseils avisés lors de nouveaux

investissements. Nos remerciements vont également à M. Dupasquier pour la gestion de la déchetterie ainsi qu'à son épouse pour l'entretien des locaux communaux, merci également à Hélène Wicky pour l'arrosage et l'entretien des fleurs qui égalaient notre village le printemps revenu. Il n'oublie pas les membres des diverses commissions qui œuvrent toute l'année selon les besoins, ainsi que l'ensemble des scrutateurs qui ont accepté de participer au dépouillement lors des diverses votations. L'ensemble du Conseil communal leur adresse ses plus sincères remerciements.

Afin de mener à bien le déroulement de l'Assemblée, il demande aux personnes n'ayant pas le droit de vote de bien vouloir occuper les sièges en bordure de salle.

Tractanda

1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 21 mai 2025
(ne sera pas lu étant joint à la convocation et publié sur le site internet de la commune)
2. **Budgets 2026**
Déroulement de chaque demande : Présentation – Discussion – Rapport de la commission financière – Approbation
 - 2.1. Budget des investissements
 - 2.2. Budget du compte de résultats (fonctionnement)
 - 2.3. Vote final du budget du compte de résultats
3. Décomptes d'investissements – information
4. Audit de la comptabilité de Crésuz – information
5. Règlement communal relatif à l'Accueil extrascolaire (AES) - approbation
6. Secours Sud Fribourgeois - Modification des statuts - approbation
7. Divers

Aucune demande n'a été formulée avant la présente assemblée et, comme il n'y a pas de remarque ou de commentaire, M. le Syndic invite les citoyens qui approuvent l'ordre du jour à lever la main.

Les citoyens acceptent à l'unanimité (main levée) ce tractanda avec les remerciements de M. le Syndic.

Résultat détaillé du vote :	OUI : 46	NON : 0	Abstention : 0
------------------------------------	-----------------	----------------	-----------------------

Nous pouvons donc considérer l'Assemblée de ce soir comme valablement ouverte.

Afin de procéder au décompte des votes, il demande à M. Marc Roulin (1) pour les rangées 1-2-3 ainsi que la table du Conseil communal et M. Eric Laplante (2) pour les rangées 4 et suivantes, de fonctionner comme scrutateurs. Chacun compte le nombre de personnes.

Scruteur groupe (1) : 19 personnes

Scruteur groupe (2) : 27 personnes

Total : 46 personnes ayant le droit de vote

Majorité lors des votes : 24 citoyens

M. le Syndic excuse 4 personnes à cette assemblée.

La présente a été convoquée conformément à l'article 12 de la Loi sur les communes, soit par publication dans la Feuille officielle no 48 du 28 novembre 2025, par affichage au pilier public et par convocation individuelle aux citoyens.

Les documents relatifs à cette assemblée étaient disponibles à l'Administration communale, 10 jours avant l'assemblée.

Il informe également que l'assemblée de ce soir sera enregistrée pour la bonne rédaction du procès-verbal.

1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 21 mai 2025

Comme mentionné dans la convocation, le procès-verbal de l'assemblée communale du 21 mai 2025 ne sera pas lu, étant publié dans le livret de convocation et sur le site internet de la commune. En outre, il a été tenu à disposition au secrétariat communal, 10 jours avant l'assemblée.

Il propose aux citoyens de l'accepter par main levée. Aussi, l'Assemblée **l'approuve à la majorité des citoyens** avec les remerciements de M. le Syndic.

Résultat détaillé du vote :	OUI : 45	NON : 0	Abstention : 1
------------------------------------	-----------------	----------------	-----------------------

M. le Syndic passe la parole à M. Jean-François Suys, Vice-Syndic, pour le prochain point.

2. Budgets 2026

Bonsoir tout le monde,

La présentation du budget est normalement faite par notre administrateur des finances. Ce dernier étant absent depuis mai dernier, cette tâche lui est dévolue. Il remercie d'avance de la compréhension de chacun si cette dernière n'est pas aussi professionnelle qu'auparavant.

Il en profite pour informer les citoyens qu'une nouvelle administratrice des finances va débiter le 12 janvier prochain à 60%. Il remercie tout particulièrement Sabrina qui a participé à l'élaboration du budget avec Mme Beaud de BDO. Il remercie également Leïla.

Sabrina ayant participé à l'élaboration du budget avec Mme Beaud de la société BDO, il fera peut-être appel à elle si des questions venaient à être posées et dont il ne connaîtrait pas la réponse.

2.1 Budget des investissements

Tout d'abord, il présente le budget du compte d'investissements 2026.

Dans le chapitre administration générale, le montant de CHF 65'000.00 correspond au solde de l'investissement pour l'avant-projet de transformation du bâtiment de la Chaumine. Pour rappel, un montant de CHF 98'000.00 a été voté et accepté par les citoyens lors de l'assemblée communale du 11 décembre 2024.

Aucun chiffre n'est reporté dans le chapitre de la culture, sport et loisirs. Tous les investissements y relatifs sont terminés depuis 2024 déjà.

Passons au chapitre 6, transports et télécommunications, protection de l'environnement.

- L'investissement de CHF 50'000.00 voté pour la réfection de la route communale Pont du Javroz – Cerniat est terminé, nous avons reçu la facture d'un montant de CHF 48'312.50 de la part de la Commune Val-de-Charmey. Ce montant correspond à une participation à hauteur de 9%.
- A préciser que cet investissement n'a rien à voir avec les frais engendrés suite aux glissements de terrain rencontrés en 2024. Une demande de crédit sera faite en assemblée communale lorsque nous aurons connaissance du montant des travaux. A noter que la participation de la Commune de Crésuz s'élève, comme le point précédent, à 9% de la totalité des frais.
- L'aménagement de la zone 30 touche à sa fin. Il restera, pour l'année prochaine, quelques travaux de marquage. Ces travaux n'ont pas été possibles en raison de la situation météorologique.
- La construction de l'arrêt du bus scolaire à la Route des Planches est terminée.

Les prochains points font partis du chapitre de l'aménagement du territoire. Seuls des crédits pour l'épuration sont inscrits au budget 2026.

- Les travaux concernant la mise en séparatif du collecteur Sud sont terminés, toutefois, les conventions définitives sont en cours de finalisation. C'est pourquoi un montant reste au budget 2026.
- Les travaux de mise en système séparatif à l'Impasse Erhard-Loretan touchent gentiment à leur fin, là aussi les conventions définitives devront être préparées.
- La mise en système séparatif du collecteur au quartier de la Savignière devrait débuter au printemps prochain, lorsque les terrains ne seront plus gelés. Le permis de construire a été délivré le 24 octobre dernier par la Préfecture de la Gruyère.

Au chapitre 8, économie publique, la réfection du chalet d'alpage des Petits Monts n'a pas débuté. Nous sommes actuellement dans l'attente de la décision des améliorations foncières quant à une subvention à recevoir pour ces travaux. Ladite subvention peut être refusée si nous démarrons un quelconque travail avant leur décision. Ensuite, il faudra mettre le dossier à l'enquête et ce n'est qu'à la réception du permis de construire que nous pourrons démarrer. Nous espérons pouvoir commencer dans le courant de l'automne 2026.

En conclusion, le report des charges d'investissements au budget 2026 se chiffre à CHF 1'300'000.00.

Y a-t-il des questions ?

2.2 Budget du compte de résultats (fonctionnement)

Comme il n'y a pas de question, nous allons passer à la présentation du budget du compte de résultats 2026. Vous trouverez les montants sur le tableau projeté.

Il communique les grosses différences pour chaque chapitre.

Dans le chapitre de l'administration générale, nous avons inscrit un montant plus élevé sous le poste des votations/élections, ceci, en raison des élections du 8 mars prochains. Nous aurons davantage de scrutateurs à indemniser ainsi que d'envois à faire.

Le traitement du/de la futur/e administrateur/trice des finances sera entre 50-60%, ce qui fait que ce poste baisse pour 2026.

Une différence est également constatée sous le poste dédommagements de collectivités publiques locales. Le secrétariat et la caisse de la corporation forestière Jogne/Javroz ne sera plus tenue par notre commune, c'est pourquoi le dédommagement de CHF 19'000.00 tombe.

Dans le traitement du personnel du secrétariat, Mme Riedo a augmenté son taux de 70 à 80 %, de plus, sa cotisation LPP augmente étant donné qu'elle change de palier. Notre secrétaire aura également 10 ans de service l'année prochaine.

Sinon, le matériel informatique étant encore en bon état et aucun nouveau logiciel ne devant être acquit, aucun montant n'est prévu pour 2026.

La répartition des charges des comptes Hébergement informatique et Maintenance informatique a été revue. Le compte « hébergement » comprend toutes les licences et le compte « hébergements et maintenance » correspond aux « tickets » que nous devons ouvrir lorsque nous avons un problème avec telle ou telle application. Le budget 2026 diminue de plus de CHF 15'000.00 en raison d'une négociation que nous avons eu avec nos prestataires informatiques.

2 FORMATION

L'augmentation du chapitre 2, formation correspond principalement à l'ouverture de la nouvelle école/AES à Charmey à la rentrée 2026/2027.

Sinon, il s'agit surtout de cosmétique. Certains comptes n'étaient pas tout à fait corrects et les montants ont été remis dans le nouveau compte correspondant.

Les autres chiffres augmentent quelque peu en raison de l'augmentation de notre population et de notre IPF qui est encore très haut (189.50).

3 CULTURE, SPORT ET LOISIRS

Le chapitre 3 est un chapitre dont les charges diminuent, nous allons tout de même vous donner les points principaux liés à cette diminution.

La contribution à l'ARG Investissement musée gruérien de 2025 était une charge unique, c'est pourquoi elle n'est plus reprise au budget 2026

L'amortissement du parc aux biches s'est terminé en 2025, c'est pour cette raison que ce poste diminue.

La participation aux activités Seniors+ a été séparé du salaire versé à la coordinatrice de Pro Senectute. C'est pour cette raison que ce poste diminue également. Le montant est reporté dans le compte Participation commission Sénior+ de la Vallée de la Jogne (5350.3612.10)

4 SANTE

Dans ce poste, certaines charges liées augmentent tandis que d'autres diminuent. Pas de grandes différences par rapport à l'année dernière.

5 PREVOYANCE SOCIALE

Une augmentation d'un peu plus de CHF 60'000.- est prévue dans le chapitre 5 de la prévoyance sociale. En voici les raisons :

La participation au financement des PC AI et AVS sont deux nouvelles charges liées entièrement prises en charge par les communes. Total CHF 40'620.00.

Le montant de la participation commission Seniors+ pour le salaire de la coordinatrice est en charge dans ce compte dorénavant.

Le poste des subventions aux crèches a été revu à la hausse.

A l'inverse, la participation aux avances sur les contributions entretien non récupéré sont pris en charge à 100% par l'Etat dès 2026. Montant, un peu plus de CHF 3'000.00.

L'aide aux victimes d'infractions est prise en charge à 100% par l'Etat dès 2026. Montant un peu plus de CHF 1'000.00.

6 TRANSPORTS ET TELECOMMUNICATIONS

Les charges ainsi que les revenus augmentent dans le chapitre des transports et télécommunications, je vous communique les principales raisons :

Comme Mme Riedo, notre employé communal Jean-Paul change de palier pour sa cotisation LPP et il aura 30 ans de service.

La participation au trafic régional a augmenté d'env. CHF 8'500.00. La raison est que la prise en charge par la Commune n'est plus de 45% mais de 50% dès 2026.

Les amortissements augmentent d'un peu moins de CHF 7'000.-. La raison est que les travaux de l'arrêt et de l'abri du bus aux Planches sont terminés, il faut donc commencer à amortir cet investissement.

7 PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Au chapitre 7, nous constatons aussi une grande augmentation des charges. Voici dans les grandes lignes ce qui explique cette augmentation :

L'attribution au financement spécial pour l'équilibre du compte (FSEC), approvisionnement en eau de CHF 15'600.00.

Les amortissements planifiés des immobilisations corporelles de CHF 47'600.00. Les travaux du collecteur secteur sud sont terminés, il faut donc commencer à amortir.

L'attribution au financement spécial pour l'équilibre du compte (FSEC), traitement des eaux usées de CHF 44'280.00.

Le compte 73, Gestions des déchets évolue peu. Les charges baissent un peu et les produits augmentent en raison de l'augmentation de la population.

Depuis quelques années maintenant, la commune a un budget de CHF 25'000.00 pour diverses subventions. En 2026, elle réitère cette contribution.

A contrario, les amortissements planifiés des immobilisations incorporelles diminuent (env. CHF 14'000.00) en raison de la fin de l'amortissement de certains investissements.

8 ECONOMIE PUBLIQUE

Au chapitre 8, une correction a été effectuée dans les amortissements planifiés des autres immobilisations corporel, ce qui augmente ce poste.

Sinon les augmentations des charges du tourisme sont dues à l'augmentation de la population.

9 FINANCES ET IMPOTS

Pour le chapitre 9, finances et impôts, voici les variations principales :

Les impôts sur le revenu des personnes physiques diminuent d'un peu plus de CHF 100'000.00 en 2026.

Le montant de l'impôt à la source, personnes physiques de CHF 8'000.00 est calculé selon une moyenne des années précédentes.

Les 290'000.00 inscrits dans le poste de la contribution immobilière ont été repris d'après le journal de la facturation 2025.

L'impôt sur les gains immobiliers et plus-values (CHF 80'000.00) et l'impôt sur les mutations immobilières (CHF 100'000.00) ont été calculé selon une moyenne sur 5 ans (2019 à 2023).

Voilà pour ce qui est du compte de résultats. Y a-t-il des questions ? Comme ce n'est pas le cas, il poursuit avec le slide suivant.

Nous pouvons donc constater que pour 2026 un déficit de **CHF 178'130.00** est prévu. Les raisons ont été évoquées sur le slide précédent.

2.3 Vote final du budget du compte de résultats

M. le Syndic remercie M. Suys pour la présentation détaillée et passe la parole à la commission financière pour son rapport.

Rapport de la commission financière lu par M. Alain Philipona : Au terme de l'examen de ces budgets, nous constatons qu'en comparaison avec le budget établi pour l'exercice 2025, les recettes diminuent légèrement et les charges augmentent pour l'année 2026.

La baisse prévue des recettes fiscales de la commune induit une légère diminution des recettes. Quant à l'IPF, toujours à un niveau élevé, ainsi que l'augmentation de la population de Crésuz expliquent les principales variations des charges liées.

Pour l'année 2026, le Conseil communal nous soumet un budget prévoyant un déficit de CHF 178'130.- après prélèvement d'un montant de CHF 176'660.- à la réserve de réévaluation du patrimoine administratif, à la suite des modifications de calculs des amortissements, introduit par le nouveau système comptable MCH2. Sur base

du budget présenté il n'est cependant pas nécessaire de prévoir un prélèvement sur les réserves de péréquation l'an prochain.

Nous tenons à relever que le Conseil communal n'a pas effectué de mise à jour de la planification financière à 5 ans durant l'année 2025, bien que l'article 6 de la Loi sur les Finances Communales (LFCo) impose que le Plan financier soit remis à jour au minimum une fois par année.

Le Service des Communes (Scom) a été alerté de la situation particulière de la commune et accepte les explications de ce report par le Conseil communal.

Compte tenu de cette situation et de l'évolution démographique et fiscale de la commune, l'instrument de planification devra être mis au point au 1er semestre 2026 afin de clarifier la stratégie financière de la commune. En conclusion, la commission financière propose à l'Assemblée communale d'accepter le budget 2026 tel qu'il vous a été commenté et présenté.

La commission financière tient à remercier le Conseil Communal et Madame Negrini pour leur disponibilité et leurs explications sur les finances communales.

M. le Syndic passe au vote et demande aux citoyens de lever la main s'ils acceptent le budget 2026 présentant un déficit de CHF 178'130.00.

Les citoyens acceptent à la majorité (main levée) le budget 2026 avec les remerciements de M. le Syndic.

Résultat détaillé du vote :	OUI : 45	NON : 0	Abstention : 1
------------------------------------	-----------------	----------------	-----------------------

M. le Syndic redonne la parole à M. Suys pour le point suivant.

3. Décomptes d'investissements - information

Ce tableau présente la liste des investissements qui ont été approuvés lors de précédentes assemblées communales, mais qui n'ont pas encore été réalisés ou sont en cours de réalisation. Le total en cours s'élève à CHF 2'158'378.44.

Toutes les factures concernant les investissements ont été comptabilisées à fin novembre 2025, afin de vous donner une situation précise.

Il demande s'il y a des questions ?

Comme ce n'est pas le cas, M. le Syndic remercie M. Suys et passe au point suivant.

4. Audit de la comptabilité de Crésuz - information

Lors de la dernière Assemblée communale du 21 mai, il avait excusé l'absence de notre administrateur des finances qui avait été victime d'un accident de vélo. Son incapacité de travail s'est prolongée et notre administration communale a dû assurer le suivi de la comptabilité avec l'aide, dans un premier temps, de Mme Nicole Piccand, caissière communale auprès de la Commune de Châtel-sur-Montsalvens.

Lors de la reprise de la comptabilité, à la fin du mois de juin, il a été constaté par notre secrétariat communal, que la gestion des débiteurs et du contentieux n'était pas suivie par notre administrateur des finances. Face à son impossibilité à nous démontrer le contraire dans le courant du mois d'août, le Conseil communal a décidé de mandater la fiduciaire BDO afin d'effectuer un audit de notre comptabilité et, par voie de conséquence, a suspendu de ses fonctions le caissier communal.

Le Conseil communal a de suite informé la commission financière des faits et de la dépense imprévue afin de couvrir, notamment, les honoraires de la fiduciaire. Le rapport de l'audit atteste et prouve, après toutes les vérifications effectuées, qu'il n'y a pas eu de détournement de fonds ou d'enrichissement personnel.

En revanche, le rapport démontre un manque de compétences, de rigueur et de suivi que l'on est en droit d'attendre d'un administrateur des finances. Notre caissier communal étant en arrêt maladie pour une longue durée, nous avons pu convenir avec sa représentante juridique d'une cessation des rapports de travail d'un commun accord, avec effet au 31 décembre 2025.

Les frais engagés pour l'audit, les heures supplémentaires et divers autres frais peuvent être estimés entre CHF 40 et 50'000.-. Il précise qu'il s'agit-là d'une estimation, les factures n'étant pas toutes établies et certaines actions permettant de récupérer une partie de cet argent n'ont pas encore été entreprises.

Cela étant, comme l'a mentionné M. Suys, il annonce l'engagement d'une nouvelle administratrice des finances qui débutera son travail au sein de notre commune au début du mois de janvier 2026. Il profite de ce point afin de remercier notre personnel communal, Mme Negrini et Mlle Riedo, d'avoir assuré le suivi des opérations comptables leur créant une surcharge de travail importante. Il remercie également Mme Piccand et la Commune de Châtel-sur-Montsalvens qui ont aidé, dans un premier temps, de même que M. Senn de la fiduciaire BDO qui a épaulé notre administration afin que cette tâche communale soit assurée durant cette période.

Malgré que l'impôt soit dû, le Conseil communal présente ses excuses auprès des citoyens impactés par cette situation indépendante de sa volonté. Il les remercie d'ores et déjà pour leur compréhension.

5. Règlement communal relatif à l'Accueil extrascolaire (AES) – approbation

Il donne la parole à Mme Carole Pythoud.

L'ancien Règlement relatif à l'accueil extrascolaire datant de 2015 et étant devenu obsolète, a été intégralement revu, non seulement pour respecter les évolutions légales mais surtout pour intégrer une nouveauté majeure : l'introduction, lors de la rentrée scolaire 2025, d'une plateforme numérique de gestion.

Cette innovation, qui se nomme « Mon portail », permet de simplifier les démarches d'inscription, de réservation et de facturation pour et par les familles. Elle réduit considérablement la charge administrative pour les services communaux, plus précisément pour l'administration communale de Val-de-Charney qui s'occupe de toute la gestion de l'AES.

Le règlement précise désormais, de manière transparente, les droits et devoirs des parents, les modalités de fréquentation – qu'elles soient régulières ou occasionnelles – ainsi que les règles de facturation et de gestion des absences.

Y a-t-il des questions ? Comme ce n'est pas le cas, elle redonne la parole à notre Syndic qui donne la parole à la Commission financière pour la lecture de son rapport.

Rapport de la commission financière lu par Mme Emmanuelle Girard : Le Conseil communal souhaite faire valider la modification du règlement communal relatif à l'Accueil extrascolaire (AES) en raison de l'introduction de la nouvelle plateforme numérique MonPortail ainsi que pour mettre à jour certains autres points.

Après examen de cette proposition, la Commission financière préavise favorablement cette modification.

M. le Syndic passe au vote et demande aux citoyens de lever la main s'ils acceptent le règlement communal relatif à l'Accueil extrascolaire (AES).

Les citoyens acceptent à l'unanimité (main levée) le règlement avec les remerciements de M. le Syndic.

Résultat détaillé du vote :	OUI : 46	NON : 0	Abstention : 0
------------------------------------	-----------------	----------------	-----------------------

6. Secours Sud Fribourgeois – Modification des statuts - approbation

Comme chacun le sait, le service des ambulances et des pompiers du sud de notre canton ont été regroupés dans une association régionale Secours Sud Fribourgeois.

Après trois ans de fonctionnement il est apparu qu'il y avait lieu d'adapter les statuts initiaux. Ce sont ces statuts modifiés qui sont soumis ce soir pour approbation. Les adaptations proposées sont d'importances mineures mais essentielles pour le bon fonctionnement de cette association. Sur le slide est listé les modifications suivantes :

- ☐ Siège de l'association (art. 4)
- ☐ Modalité de convocation de l'assemblée des délégué-e-s (art. 10 al.2)
- ☐ Composition du comité de direction (art. 13)
- ☐ Attributions du comité de direction et délégations (art. 15)
- ☐ Attributions de l'administrateur-trice (art. 18)
- ☐ Organisation du service des ambulances (art. 21)
- ☐ Obligation de servir (art. 23)
- ☐ Taxe d'exemption – Dispense (art. 24 al. 2)
- ☐ Taxe d'exemption - Perception de la taxe (art. 24 al. 3)
- ☐ Répartition des charges - Modalités de paiement (art. 32 al.2)

Y a-t-il des questions ?

Comme ce n'est pas le cas, M. le Syndic passe au vote et demande aux citoyens de lever la main s'ils acceptent la modification des statuts du Secours Sud Fribourgeois.

Les citoyens acceptent à l'unanimité (main levée) ces statuts avec les remerciements de M. le Syndic.

Résultat détaillé du vote :	OUI : 46	NON : 0	Abstention : 0
------------------------------------	-----------------	----------------	-----------------------

7. Divers

Selon sa demande, M. le Syndic donne la parole à Mme Negrini, secrétaire communale, qui le remercie.

« Bonsoir à tous,

Les personnes qui me connaissent savent à quel point je dois prendre sur moi pour me lever devant vous ce soir.

Toutefois, après la parution du communiqué de la Préfecture de la Gruyère et des articles dans la presse, pour lesquels on nous a demandé de ne pas en dire davantage aux journalistes, j'ai demandé s'il était possible de tout de même transmettre mon ressenti à la population de Crésuz lors de cette assemblée communale. Ma demande a été acceptée.

Tout d'abord, je vous confirme que c'est bien l'administration qui a tiré la sonnette d'alarme auprès de la Préfecture de la Gruyère. Une des raisons est en effet la surcharge de travail due à l'absence d'un administrateur des finances depuis exactement 7 mois ce soir. Mais pas seulement.

Lorsqu'un accusé est en procès devant un juge, le principe du droit d'être entendu vaut pour les deux parties, le plaignant et l'accusé. Ceci afin de respecter un autre principe qui est celui de l'égalité de traitement. Force est de constater, dans cette histoire, que ces deux principes ne sont pas connus et que, malgré un travail fourni depuis bientôt 10 ans, avec conscience professionnelle et surtout avec cœur, certains ont préféré écouter une seule et unique partie.

Leïla et moi avons seulement respecté l'art. 30 al. 2 du règlement du personnel communal qui mentionne que le collaborateur a le devoir de signaler immédiatement à son ou sa supérieur/e hiérarchique tout incident ou dommage survenu dans l'exercice de la fonction, touchant la commune ou un tiers. De plus, il a été prouvé que ce que nous avons découvert s'est avéré correct.

En finalité, nous nous sommes faits du souci, avons travaillé d'arrache-pied et ne comptons plus nos heures supplémentaires pour que la Commune de Crésuz tienne bon malgré tout. Et cela, de notre propre initiative. C'est triste de ne pas avoir été entendu.

Je ne vais pas vous prendre plus de temps et tiens à remercier ma collègue Leïla pour sa précieuse collaboration ainsi que toutes les personnes qui ont cru en nous et qui nous ont soutenu jusqu'à aujourd'hui.

Je vous remercie également vous, citoyens de Crésuz, et espère être à la hauteur de vos attentes et m'excuse également du délai quelque peu prolongé pour répondre à vos questions, mails ou autre ces derniers temps. Vous connaissez maintenant les raisons.

A tous sans exception, je vous souhaite des fêtes magiques et pleines de bonheur, remplies de douceur et de lumière. Que l'amour et l'amitié soient au rendez-vous pour vous et vos proches. Et je vous dis, à l'année prochaine ! »

L'Assemblée applaudit

M. le Syndic la remercie et estime que la moindre des politesses était de lui laisser la parole ce soir. Il en revient à des éléments plus factuels et il donne quelques informations concernant les travaux en cours.

Les travaux d'assainissement des infrastructures dans le quartier de la Savignière débiteront après la saison hivernale. La mise à l'enquête est terminée et nous avons obtenu le permis de construire. L'entreprise adjudicatrice pour les travaux de génie civil est la société ARSA et l'entreprise pour l'adduction d'eau est Ruffieux Michel & Robert Sàrl.

La transformation du chalet d'alpage des Petits Monts est en attente, depuis 7 mois, d'une décision du service des améliorations foncières qui doit valider l'octroi des subventions. Afin de les obtenir, nous ne pouvons pas anticiper le début des travaux. Vous constaterez, une fois de plus, que nous sommes directement impactés par la lenteur des services de l'Etat.

La transformation du bâtiment de la Chaumine a été présentée à la population en date 20 novembre dernier. Comme indiqué lors de cette séance, un délai fixé au 15 janvier est accordé à tout citoyen qui souhaite nous faire part de propositions ou remarques éventuelles. Passé ce délai, notre architecte, M. Yves Murith, procédera à la préparation du dossier en vue d'une demande préalable auprès des différents services de l'Etat.

Mes collègues du Conseil n'ayant pas d'autres divers à formuler, M. le Syndic donne la parole aux citoyennes et citoyens.

M. Walter Quakernack demande quelles sont les premières expériences avec la zone 30 ?

M. le Syndic lui répond qu'il y a eu des poteaux couchés et endommagés. Il en profite pour informer les citoyens qu'actuellement il manque encore la pose de panneau signalétique vers l'arrêt du bus à la Route des Planches, dont nous sommes dans l'attente des autorisations.

Ensuite seront installés des radars de contrôle afin de définir si les mesures en place sont adéquates ou non.

Mme Dominique Chevailler remercie pour la mise en place de cette zone. Toutefois, elle a remarqué que beaucoup de poteaux ont été enlevés et/ou endommagés. Cela veut dire que ces mesures ne sont pas respectées et étant principalement piétonne, malgré cette zone 30, elle n'a pas confiance et craint lorsqu'elle se trouve sur le trottoir de la route de la Maladère. Elle trouve vraiment dommage que les gens ne respectent pas cela.

Il serait dommage d'attendre l'accident avant de respecter ceci.

M. le Syndic lui indique aller totalement dans son sens. Lors des contrôles mentionnés avant, il y aura certainement des panneaux au bord de la route qui indiquent la vitesse à laquelle roule l'automobiliste. Lui-même essaie de respecter ce 30 km/h. Si nous roulons à 30 km/h, un poteau ne peut être touché, à moins d'être aveugle. Il rejoint Mme Chevailler qui constate que malheureusement trop de personnes ne respectent pas ces mesures, alors que ce sont les citoyens qui les ont acceptées en assemblée communale.

Mme Justine Roulin : Y a-t-il une raison pour laquelle on a attendu si longtemps pour procéder à l'engagement d'un/e nouveau/elle administrateur/trice des finances, de plus que les dysfonctionnements ont été découverts en juin déjà ?

M. le Syndic lui répond que, dans un premier temps, lorsque notre administrateur des finances a eu son accident de vélo, son arrêt de travail devait durer six semaines. Il s'est avéré qu'il y a eu des complications, notamment au niveau de son poignet, ce qui a prolongé son arrêt. Il a effectivement repris le travail début août. Notre administration avait constaté que le suivi des débiteurs et du contentieux n'était pas assuré. Il était important de savoir si ce n'était pas l'arbre qui cachait la forêt... C'est la raison pour laquelle nous avons mandaté un fiduciaire. Il ne faut pas oublier que c'était les vacances d'été et donc les entreprises sont en effectifs réduits. Si bien que le mandat, après audition des partis et l'incapacité de notre administrateur de prouver sa bonne gestion des comptes, parce que jusqu'à son retour début août, nous pensions que c'était vrai ou autre mais on supposait, on n'avait pas véritablement de preuve. Peut-être, en fait, il aurait assuré cette gestion des débiteurs par un autre biais mais il ne sait pas lequel. Nous ne pouvions pas nous baser sur des suppositions qui effectivement se sont avérées réelles, après le rapport d'audit. Rapport d'audit que nous avons reçu fin septembre. Là-dessus, il a fallu auditionner notre administrateur des finances en compagnie de sa représentante juridique. Ensuite, il nous a fallu lancer l'appel d'offres pour obtenir des candidatures pour le poste avec un délai au 30 novembre 2025. A ce jour, nous avons engagé une personne pour le début du mois de janvier. Voilà, il espère avoir répondu à sa question.

Mme Camille Subiger-Tissot : *« Bonsoir à toutes et tous, Permettez-moi de me présenter ; Camille Subiger-Tissot, mère de 4 enfants et nous sommes arrivés très récemment à Crésuz.*

Titulaire d'un diplôme en musicologie et d'études musicales au conservatoire et ayant poursuivi ma formation comme bibliothécaire d'orchestre, j'aimerais sincèrement mettre mes compétences au service de la population de Crésuz. Sachant que beaucoup de familles avec enfants ont rejoint le village ces dernières années il serait sans doute intéressant de proposer, dans un esprit de cohésion villageois, des activités en rapport avec la musique et plus largement la culture. Vous savez comme la musique fait partie intégrante du paysage fribourgeois et je ne doute pas que de telles activités pourront rassembler dans un esprit d'unité, de cohésion sociale. Les paroles de l'abbé Bovet devraient particulièrement raisonner à nos oreilles ce soir : « N'oubliez jamais que chaque époque vaut d'être intensément vécue, affrontée, à condition de ne jamais perdre l'espérance et puis, comme Jean l'armailli, on peut toujours reconstruire... et reconstruire plus beau qu'avant. »

M. Le Syndic la remercie et lui confirme qu'elle peut compter sur le soutien du Conseil communal afin de définir ensemble ce qui pourrait être mis en œuvre pour l'avenir.

M. Michel Machicoane voulait simplement dire qu'il est ému par le témoignage de Sabrina qui le touche. Il la remercie d'avoir eu le courage de s'exprimer et également d'avoir alerté sur une situation complexe, compliquée et risquée. Elle l'a fait dans l'intérêt de la Commune ainsi que des citoyens et citoyennes, il trouve cela vraiment bien.

M. le Syndic le remercie et demande s'il y a d'autres questions, remarques ou interventions ?

M. Yves Ruffieux demande si la lampe à la déchetterie ne pourrait pas être réparée ? De plus, n'y aurait-il pas la possibilité d'en ajouter une deuxième ? Il serait également nécessaire de mieux signaler sur la route lors de l'ouverture de la déchetterie. En hiver et de nuit, les automobilistes ne pensent pas forcément à cela et, en cas d'accident, il n'est pas sûr que la commune n'ait pas des problèmes.

Avec un éclairage supplémentaire et des triopans, avant et après, cela sécurisera un minimum.

M. le Syndic le remercie et l'informe que M. V. Charrière prend bonne note de ses remarques et le nécessaire sera fait.

M. Alain Rossel revient sur la déchetterie. Effectivement, en passant ce soir, nous constatons qu'il manque ces éclairages. Il demande si celui qui est vers l'administration communale est privé ou public ? Il lui est répondu que c'est public. Une de ses voisines s'est « plainte » que cet éclairage restait allumé toute la nuit alors qu'il ne s'agit pas d'un éclairage de bord de route.

M. le Syndic prend bonne note de cette remarque et l'informe que cela sera contrôlé. En effet, normalement, ce lampadaire devrait être éteint à un moment donné de la nuit.

Mme Dominique Chevaller demande si certaines personnes seraient intéressées à faire une réflexion sur les déchets ménagers, évaluer les quantités et voir se transmettre des idées pour les diminuer. Voir si, à notre manière, nous ne pourrions pas diminuer l'envahissement des matières plastiques. Au printemps de cette année, elle a fait cette évaluation et nous sommes vite impressionnés. Elle serait à disposition si d'autres sont intéressés à le faire.

Mme Georges Eggertswyler : Loin de lui de vouloir en rajouter avec du travail pour l'administration mais il serait peut-être opportun de songer à faire paraître l'information sur le déneigement sur igruyère également. Vous le mettez dans le livret de convocation mais pas tout le monde le reçoit et surtout pas tout le monde le lit ! De plus, il faudrait faire une réflexion globale concernant l'information à la population. Cela doit être amélioré.

S. Negrini l'informe qu'effectivement, nous ne pensons pas forcément à tout.

M. Eggertswyler précise que les 5 membres du Conseil communal doivent également y penser.

M. le Syndic l'informe qu'il y a le Conseil communal mais également l'administration. Nous essayons de faire au mieux mais tout un chacun n'est pas 100% infallible et il demande à la population de ne pas hésiter à le faire remarquer si des informations venaient à manquer. Il le remercie.

Comme il n'y a pas d'autre demande, M. le Syndic garde la parole pour sa conclusion.

La présente législature se terminera au printemps prochain. Il lui semblait important de résumer les actions et investissements concrétisés par le Conseil communal au cours de celle-ci :

- Rénovation de la route des Planches (pose d'un nouveau revêtement).
- Travaux de mise en séparatif du collecteur Sud.
- Divers travaux d'adaptation du réseau d'eau.
- Travaux de mise en séparatif de l'Impasse Erhard-Loretan.
- Implantation d'une crèche à Crésuz.
- Avec le concours des parents, réorganisation des transports scolaires entraînant des négociations avec la commune de Val-de-Charmey.
- Aménagement d'un nouvel abri bus au sommet de la route des Planches.
- Mise en zone 30 des routes communales.
- Pose de panneaux solaires sur la toiture du bâtiment de l'administration communale.
- Aménagement d'un jardin du souvenir au cimetière.
- Approbation finale de notre plan d'aménagement local PAL aux conditions fixées par les services de l'Etat.
- Participation aux procédures juridiques auprès de la commission d'expropriation suite aux dézonages de diverses parcelles. Deux dossiers sur trois sont finalisés au profit de la commune.

- Etablissement du projet de rénovation du chalet d'alpage des Petits Monts.
- Participation à la commission de bâtisse des nouveaux bâtiments scolaires et extrascolaire à Charmey.
- En collaboration avec la commune de Châtel-sur-Montsalvens, construction d'un pont couvert au-dessus du ruisseau de la Maladère.
- Dans le cadre de la corporation forestière, négociation du prix relatif à la fourniture du bois énergie avec Romande Energie.
- La commune de Crésuz, par le Syndic, assume la gestion de la STEP de Charmey.
- M. le Syndic assume également la vice-Présidence de l'ABVH, nouvelle association régionale en charge de l'épuration des eaux de la Haute-Gruyère qui regroupe 12 communes. Dans le cadre de cette fonction, il est en charge du suivi des travaux pour l'agrandissement de la STEP de Broc, de la conduite de liaison entre Charmey et Broc, de la transformation de la STEP de Charmey en ouvrage de pompage. Ce suivi a nécessité la visite de 80 propriétaires fonciers et exploitants agricoles afin d'obtenir les autorisations de passage. En parallèle, en collaboration étroite avec la société EauSud SA, il a collaboré au projet de nouveaux captages stratégiques d'eau potable au Pont-du-Roc et Basses eaux.
- Rénovation de la centrale de chauffe communale, l'ancienne centrale au mazout ayant été remplacée par une centrale de chauffe aux pellets.
- Etablissement de l'avant-projet relatif à la transformation du bâtiment de la Chaumine, avec le début d'une projection concernant le réaménagement du centre de notre village et du parking des véhicules.

Comme chacun peut le constater, le Conseil communal est actif dans le cadre de la commune mais également à l'échelle de la région. Il participe à toutes les assemblées et n'hésite pas à indiquer ses positions, parfois divergentes, lors de celles-ci. Tout ceci est notamment possible grâce à la bonne entente avec les Communes de la Vallée de la Jogne mais également avec celles de la rive droite.

Pour terminer, il tient à préciser que pour mener à bien ces actions, il faut disposer d'un réseau et entretenir de bons contacts personnels avec les Conseillers d'Etat ainsi qu'avec les députés de notre district.

C'est l'occasion pour lui de remercier ses collègues du Conseil communal qui ont assumés leurs tâches afin de mener à bien l'ensemble des actions énumérés ci-avant.

Des projets ont été concrétisés, d'autres restent à mener à bien. Disposant de toute l'énergie nécessaire, il informe qu'il se représentera lors des prochaines élections et compte obtenir à nouveau leur confiance.

Merci à toutes et à tous pour la confiance et le soutien témoignés durant cette législature, ainsi que la participation à l'Assemblée de ce jour. Il les invite à partager le traditionnel apéritif qui suivra l'Assemblée.

Il souhaite à toutes et à tous, ainsi qu'aux familles, tous ses voeux de santé et de bonheur !

Bonne soirée à tous !

L'Assemblée se termine ainsi à 20h36 par applaudissement.

Au nom de l'Assemblée communale

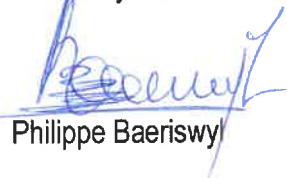
La Secrétaire a. i.



Leila Riedo



Le Syndic



Philippe Baeriswy

